

# Règlement de la médiathèque

## I. Présentation de la médiathèque

La médiathèque est un service de l'Institut français - Barcelona qui a pour mission :

- de mettre à la disposition du public des collections multimédias afin de rendre compte de la diversité et du foisonnement de la création intellectuelle et culturelle de la France et des pays francophones.
- de répondre aux recherches d'information des usagers concernant la France contemporaine dans des domaines variés.

## II. Accès à la médiathèque

### 1. Horaires d'ouverture de la médiathèque

- Lundi : 15h – 20h
- Mardi : 10h – 13h30 | 16h – 20h
- Mercredi : 10h – 13h30 | 16h – 20h
- Jeudi : 10h – 13h30 | 16h – 20h
- Vendredi : 15h – 19h
- Samedi : 9h30 – 14h

### 2. Fermetures annuelles et jours fériés

La médiathèque sera fermée du 1er au 31 août et les jours fériés reconnus par la Generalitat de Catalunya. Toute fermeture supplémentaire ou exceptionnelle (inventaire, réorganisation...) fera l'objet d'une annonce préalable sur place et sur le site Internet ([www.institutfrancais.es/barcelona](http://www.institutfrancais.es/barcelona)).

### 3. Conditions d'accès

La médiathèque est ouverte à tous. La consultation sur place des documents est libre et gratuite. Le prêt de documents à domicile est soumis à une cotisation de la part de l'utilisateur.

### 4. Inscriptions

L'inscription à la médiathèque est nécessaire pour l'emprunt des documents.

Les étudiants de l'Institut français (cours intramuros, extramuros et séjours linguistiques) bénéficient de la gratuité de l'abonnement à la médiathèque, valable un an à partir de la date d'activation de la carte. L'activation de la carte peut se faire jusqu'au dernier jour du cours.

Pour les usagers extérieurs, les tarifs sont les suivants :

- Tarif normal : 40 €. Inscription valable un an à compter de la date d'inscription initiale.
- Tarif réduit : 25 €. Inscription valable un an à compter de la date d'inscription initiale. (Professeurs et élèves des établissements scolaires français de Barcelone, professeurs de français, personnel des organismes français à Barcelone, membres de « Barcelone Accueil », membres de la U.A.B., élèves de français des E.O.I., demandeurs d'emploi, retraités. Sur présentation de justificatif).

- Tarif étudiants Batxibac : 15 €. Inscription valable un an à compter de la date d'inscription initiale.
- Tarif enfant : 15 €. Inscription valable un an à compter de la date d'inscription initiale. Prêt des documents du fonds jeunesse uniquement.
- Tarif 6 mois : 25 €. Inscription valable 6 mois à compter de la date d'inscription initiale.

Paiement par carte bleue uniquement.

Le montant des droits d'inscription n'est en aucun cas remboursable.

L'inscription permet l'emprunt de :

#### *Fonds adulte*

- 6 documents imprimés (livres, revues, BD)
- 3 films fiction en DVD
- 2 documentaires en DVD
- 4 CD de musique
- 1 audiolivre (CD)

#### *Fonds jeunesse*

- 6 documents imprimés (livres, revues, BD)
- 2 DVD
- 2 CD
- 1 livre audio (livre + CD)

Pour une durée de 14 jours.

Pour s'inscrire à la médiathèque, l'utilisateur doit justifier de son identité par la présentation d'un document officiel (passeport, carte d'identité en cours de validité). L'utilisateur doit également compléter et signer le formulaire d'inscription. Il reçoit alors une carte de lecteur et un reçu attestant de la date d'inscription.

Tout changement de domicile, de numéro de téléphone ou d'adresse électronique doit être systématiquement communiqué à la médiathèque.

La perte de la carte de lecteur doit être signalée à la médiathèque. Une nouvelle carte sera attribuée, moyennant le paiement de 2 €.

La signature du formulaire d'inscription vaut acceptation du règlement intérieur de la médiathèque.

## III. Prêts et consultation sur place

### 1. Prêts et réservation

Le prêt n'est consenti qu'aux usagers justifiant d'une inscription à jour. La présentation de la carte de lecteur est obligatoire pour emprunter et rendre les documents. Cette carte de lecteur est personnelle et les documents empruntés sont sous la responsabilité de l'emprunteur.

Tous les documents de la médiathèque sont empruntables à l'exception des ouvrages en consultation sur place (cote jaune) et du dernier numéro des revues. Les documents de la salle pédagogique sont réservés aux professeurs de français. Dans certains cas (expositions, animations...), des documents peuvent être exclus du prêt.

Le prêt s'arrête 15 minutes avant l'heure de fermeture de la médiathèque.

La consultation et le prêt immédiat des documents conservés en réserve n'est pas possible car cela nécessite une requête préalable.

Les emprunteurs sont tenus de respecter les délais de prêts des documents afin de ne pas nuire à la rotation de l'ensemble des collections de la médiathèque.

Les documents sonores et audiovisuels sont exclusivement prêtés pour un usage privé. Sont formellement interdites la reproduction et la diffusion publique de ces documents. La médiathèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.

Tous les documents empruntés peuvent faire l'objet de deux prolongations de prêt. Si le document est réservé par un autre usager ou en retard la prolongation n'est pas autorisée. Les demandes de prolongation peuvent être réalisées par téléphone, mail ou sur place ; l'utilisateur peut aussi prolonger ses documents à partir de son espace personnel du catalogue en ligne.

Un document déjà emprunté peut faire l'objet d'une réservation. L'utilisateur est alors prévenu par e-mail de la disponibilité du document qui sera mis de côté pendant 2 semaines, délai au terme duquel le document sera remis en circulation. Sont autorisées 3 réservations par usager, 2 en nouveauté (pour les DVD : 2 réservations, 1 en nouveauté).

En cas de perte, de vol ou de détérioration d'un document, l'emprunteur doit impérativement assurer son remplacement. Si le document n'est plus disponible dans le marché, une autre édition ou un autre document de la même thématique sera accepté, en accord avec le/la responsable de la médiathèque.

Si le remplacement est impossible, un montant de 25 euros sera demandé à l'utilisateur, 5 euros s'il s'agit d'un titre de périodique.

En cas de litige, les informations détenues par le système de gestion de la bibliothèque seront considérées comme faisant foi.

## **2. Retards**

Les documents doivent être impérativement rendus dans les délais autorisés. En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la médiathèque prendra toutes les dispositions utiles pour en assurer le retour (lettres de rappel, procédures contentieuses...). L'Institut français-Barcelone se réserve le droit d'engager des poursuites à l'encontre des usagers n'ayant pas restitué les documents empruntés au terme de nos différentes relances.

Sans prise de contact avec la médiathèque par l'utilisateur pour une prolongation de prêt ou informer d'un retard pour le retour des documents, le dépassement du délai de prêt donne lieu à un blocage du prêt d'une durée proportionnelle au nombre de jours de retard.

## **IV. Informatique**

### **1. Accès et usages des postes informatiques**

La médiathèque met à disposition du grand public (inscrits ou non) 2 postes informatiques pour l'utilisation des outils de bureautique proposés, la consultation du catalogue et l'accès à Internet. Elle permet également d'utiliser le réseau WIFI de l'Institut sur demande du mot de passe.

L'usage des postes informatiques par les enfants de moins de 14 ans est placé sous la responsabilité des parents ou accompagnateurs qui l'autorisent à utiliser les ordinateurs.

L'utilisateur s'engage à :

- ne pas modifier la configuration informatique,
- ne pas copier ou installer des logiciels,
- stocker ses documents personnels sur une clé USB (les postes sont régulièrement nettoyés)
- signaler au personnel toute anomalie ou difficulté dans l'utilisation des postes.

Dans un souci d'équité, le personnel se réserve le droit de limiter la durée d'utilisation des postes informatiques en fonction de la demande.

L'utilisation des postes informatiques s'arrête 15 minutes avant l'heure de fermeture de la médiathèque.

L'utilisation d'ordinateurs portables personnels est autorisée, des prises électriques sont mises à disposition des usagers. Le branchement de ces appareils sur les prises électriques de la salle de lecture n'engage pas la responsabilité de l'Institut en cas de panne ou détérioration de ces appareils.

## **2. À propos de l'utilisation d'Internet**

La consultation d'Internet doit être conforme aux lois et à la réglementation en vigueur. En conséquence, il est interdit de :

- consulter les sites à caractère raciste, pédophile, pornographique, ou faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales et/ou tout autre site portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens,
- télécharger illégalement.

## **V. Règles de conduite**

Le personnel de la médiathèque est au service des usagers pour les aider à mieux utiliser les ressources de la médiathèque (accueil, renseignements, recherches bibliographiques...).

Le personnel de la médiathèque n'est responsable ni des personnes, ni des biens du public.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte. Le personnel n'est pas habilité à surveiller les enfants qui seraient seuls.

Les parents ou accompagnateurs restent responsables des enfants dont ils ont la charge, de leurs allées et venues et leurs comportements.

Le personnel de la médiathèque ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des documents empruntés par les enfants.

Il est demandé aux usagers de :

- respecter le personnel de la médiathèque et les autres usagers,
- ne pas annoter ou détériorer les documents,
- signaler toute anomalie d'un document avant l'emprunt,
- veiller à respecter un niveau sonore raisonnable pour autrui (téléphone portable en mode silencieux, parler à voix basse, utiliser un casque pour l'écoute de documents audio...),
- respecter le matériel et les lieux. Le remplacement ou le remboursement du matériel et des documents dégradés sera exigé par l'Institut français.

Il est interdit de :

- fumer, utiliser une cigarette électronique dans les locaux de la médiathèque,
- boire et manger dans les locaux de la médiathèque. Cependant la consommation de nourriture et de boisson non alcoolisée est tolérée dans la limite du respect des documents, du mobilier et des locaux.
- circuler en rollers, skate, trottinette à l'intérieur des locaux de la médiathèque,
- introduire des animaux dans l'enceinte de la médiathèque.

Le personnel peut être amené à :

- contrôler les issues et demander aux usagers de vider leurs sacs dans un cas de constat d'infraction ou de disparition de documents,
- demander à quiconque ne respecte pas le dit règlement intérieur de quitter l'établissement.

## **VI. Application du présent règlement**

Le personnel de l'Institut français est chargé de l'application du présent règlement dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à l'attention du public.

Toute modification du présent règlement sera notifiée au public par voie d'affichage à la médiathèque.

Tout usager, par le fait de son inscription ou par le fait de fréquenter la médiathèque, s'engage à se conformer au présent règlement intérieur.